Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

APPEL À LA PRUDENCE

Comme en février 2009, le Service des routes doit restreindre le salage sur les routes secondaires

Au vu des rigueurs de l'hiver, les stocks de sel ont fortement diminué. Par conséquent, le service hivernal avec salage sera limité à des interventions ciblées sur le réseau des routes secondaires (signalisation blanche). Le réseau des autoroutes et des routes principales (signalisation verte et bleue) continuera d'être salé prioritairement. Le Service des routes appelle les conducteurs empruntant des routes secondaires à la plus grande prudence.

Un stock de sel de 13'800 tonnes en début d'hiver et la livraison actuellement de 100 tonnes par jour ne suffisent plus à faire face à la consommation pour l'entretien hivernal, qui, ces derniers jours, est de l'ordre de 500-550 tonnes quotidiennement.

Compte tenu des conditions météo actuelles, le Service des routes a décidé de restreindre le salage sur le réseau des routes secondaires en ne procédant qu'à des interventions ciblées (tronçons avec une forte pente, routes en altitude, tronçons sans possibilité de déviation, etc.). L'utilisation de produits dérivés tels que le gravillon ou les copeaux de bois n'est guère adaptée à un réseau avec de fortes charges de trafic; cependant le Service des routes reste attentif à l'évolution des technologies de déverglaçage.

Cette mesure avait déjà dû être décidée l'hiver dernier, mais un mois plus tard. Pourtant le Service des routes a constitué les stocks de sel au début de cet hiver au-delà de ce que les normes indiquent, soit 100% de la consommation moyenne des dix dernières années, alors que les normes recommandent 75%.

Dans de telles conditions, les équipements hivernaux des véhicules deviennent indispensables. Les usagers devront adapter leur vitesse et faire preuve d'une extrême prudence.

Le Service des routes rappelle que le service hivernal est assuré 24 heures sur 24 sur le réseau des autoroutes, la viabilité de la chaussée étant cependant fonction des

conditions météorologiques. Sur les routes cantonales, les moyens sont mis en oeuvre afin d'assurer la praticabilité du réseau de 6 heures à 22 heures pour le réseau principal et de 7 heures à 22 heures pour le réseau secondaire.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 janvier 2010

DINF, Laurent Tribolet, chef de la division entretien du Service des routes, 021 316 70 42